

Mesures de sécurité (suite)



IMPORTANT : Si le protecteur se déclenche de façon répétée, la pompe doit être inspectée pour déterminer le problème. Une roue à aubes bloquée, une basse tension, un tête très basse ou des longues rallonges, etc., pourrait provoquer le cyclage de l'unité

réparables à l'intérieur du carter de moteur. Si vous ouvrez le carter, la pompe sera détruite. Si des obstructions ou des obstructions de la roue ne peuvent pas être nettoyées de l'extérieur (par exemple rinçage avec un boyau d'arrosage), remplacer la pompe.



IMPORTANT : Aucune pièce de remplacement n'est disponible pour cette pompe. Il n'y a pas de pièces

Garantie limitée d'un an

Le fabricant garantit à l'acquéreur initial (« l'acheteur » ou « Vous ») que ses produits sont exempts de vices de matériau et de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de l'achat original par le consommateur. Si, dans un délai de douze (12) mois à partir de l'achat original par le consommateur, le produit s'avère défectueux, celui-ci sera réparé ou remplacé au choix du fabricant, sous réserve des modalités et conditions énoncées dans le présent document. Veuillez remarquer que cette garantie limitée s'applique aux défauts de fabrication uniquement et non à l'usure ordinaire. Tous les dispositifs mécaniques nécessitent un entretien périodique afin de bien fonctionner. Cette garantie limitée ne couvre pas les réparations lorsque l'utilisation normale est responsable de l'usure d'une pièce ou de l'équipement.

Le reçu d'achat d'origine et l'étiquette d'information de garantie du produit sont nécessaires pour déterminer l'admissibilité de garantie. L'admissibilité est fondée sur la date d'achat du produit d'origine - non pas la date de remplacement sous la garantie. La garantie est limitée à la réparation ou le remplacement du produit original acheté uniquement, pas de produit de remplacement (c'est-à-dire une garantie de remplacement autorisée par achat). L'acheteur est responsable de tous les frais reliés au retrait, installation, main- d'œuvre, transport et frais accessoires.

Pour toute assistance sur les pièces ou le dépannage, NE PAS retourner le produit dans votre magasin de vente au détail - contactez le service à la clientèle Everbilt au 1-844 -883-1872.

Les réclamations présentées en vertu de cette garantie doivent être effectuées en retournant le produit (sauf pompes pour les eaux usées, voir ci-dessous) au point de vente où il a été acheté ou à l'usine immédiatement après la découverte de toute irrégularité alléguée. Le fabricant prendra par la suite les mesures correctives nécessaires aussi rapidement que possible. Aucune demande de service ne sera acceptée si elle est reçue plus de 30 jours après l'expiration de la garantie. La garantie n'est pas transférable et ne s'applique pas aux produits utilisés à des fins commerciales/location.